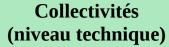
III. Organisation du comité de suivi de la lutte contre l'habitat indigne

Qui participe?



- Accompagnement social renforcé
- Lien avec ARS pour dossiers incurie





- Réceptionnent les signalements de leur territoire
- Lien avec l'opérateur ANAH pour éffectuer les visites
- Lien avec l'autorité compétente selon les désordres

Sous Préfet référent

DDT

Coordonne le pôle LHI Accompagne les élus sur les procédures en lien avec les **EPCI**

DDETSPP

Mobilise les outils de

logement du PDALHPD

(contingent préfectoral,

l'hébergement et du

DALO.....)



• Sollicite au besoin les travailleurs sociaux de son réseau



• Effectue les visites et désordres les plus graves



CAF

- Qualifier la décence des logements dans le cadre de sa cellule logement
- Peut utiliser le levier : conservation des aides au logement



établit un rapport pour

